

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT 4 - REVETEMENT MURAL ET SOL

Centre Clément Michel
6, rue du conventionnel Chiappe – 75013 Paris

CHAPITRE 1 - SPECIFICATIONS GENERALES

1.1) OBJET

Le présent marché a pour objet l'exécution de travaux de **REVETEMENT MURAL ET SOL du 1^{er} étage du centre Clément Michel, 6 rue du conventionnel Chiappe – 75013 Paris.**

L'Etablissement est classé ERP 4ème catégorie de type U.

1.2) LEGISLATION DU TRAVAIL

L'entrepreneur sera tenu d'appliquer la législation du Travail en vigueur, telle qu'elle résulte des Textes Officiels, des Conventions Collectives et des usages locaux.

1.3) DOCUMENTS DE REFERENCE

Dans l'étude et l'exécution de son Marché, l'Entrepreneur du présent Lot devra tenir compte des stipulations des Lois, Décrets, Arrêtés, Ordonnances, Circulaires, Normes Françaises homologuées par l'A.F.N.O.R., Cahier du CSTB, le répertoire des Ensembles et Eléments fabriqués (R.E.E.F.), des documents techniques unifiés (DTU), ainsi que des arrêtés relatifs au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en vigueur à la date de la remise des offres.

1.4) GENERALITES

Les travaux du présent Lot comprennent :

- la vérification des supports existants.
- la mise à disposition au Maître d'Oeuvre des échantillons de revêtements,
- La préparation des supports conformément aux descriptifs
- Le nettoyage général en fin de chantier.

1.5) ECHANTILLONS

Les couleurs des différents revêtements seront choisies par le Maître d'oeuvre. Pour permettre ce choix, l'Entreprise devra fournir, le cas échéant, des échantillons en provenance de plusieurs fabricants.

1.6) NETTOYAGE

Après l'achèvement des travaux, les revêtements, ainsi que les plinthes et les rives seront livrés propres, sans aucune tache de colle, les déchets de coupe auront été enlevés par les soins de l'Entreprise.

Cette propreté devra être constatée par le Maître d'Oeuvre ou son représentant en fin de travaux.

1.7) ENTRETIEN

L'Entreprise fournira, au Maître d'Ouvrage, une notice portant sur le mode d'entretien pour chacun des types de revêtements utilisés.

1.8) CLASSEMENT AU FEU

Pour les locaux en général les revêtement de mur seront au minimum dans les circulations de catégorie M2 du sol à 1,05m et de catégorie MO au dessus de 1,05m

1.9) CARACTERES FORFAITAIRES DU MARCHE

Les prix remis par l'Entrepreneur devront tenir compte de toutes les prescriptions, garanties, sujétions et obligations prévus explicitement ou non, dans les pièces constituant le Marché, et notamment de tous les aléas pouvant résulter des circonstances locales, de la situation géographique du chantier etc... **Ils seront chiffrés Pièce par pièce en indiquant le N° du plan projet.**

Ces prix seront des prix globaux et forfaitaires qui tiendront compte des sujétions particulières des travaux, et ne pourront, en aucun cas, faire l'objet de plus-values.

1.10) PLANS

Les plans fournis par DB CONCEPT ne sont pas des plans d'exécution. L'entrepreneur devra vérifier les cotes.

CHAPITRE 2 - REVETEMENT MURAL

2.1) PEINTURE INTERIEURE

Procéder à la préparation des murs par :

- Lessivage des murs existants
- Grattage des parties dégradées
- Ouverture de fissures
- Impression en plein
- Rebouchage
- Ponçage à sec

Fourniture et pose d'une toile de verre sur l'ensemble des murs après dépose de l'existante sur tous les murs

Finition par peinture, compris :

- 1 couche de peinture primaire d'accroche pour détrempe de la fibre
 - 2 couche de peinture acrylique SATIN réf DULISATIN marque GUITTET ou similaire
- Qualité soignée.

Localisation : Tous locaux.

2.2) PEINTURE BOISERIES

Procéder à la préparation des boiseries par :

- Lessivage pour repeindre
- Ponçage à sec
- Impression en plein
- 1 passe d'enduit
- Ponçage à sec

Finition par peinture, compris :

2 couches de peinture satiné BRILLANT réf DULIBRILLANT marque GUITTET ou similaire

Localisation : Toutes les portes

2.3) REVETEMENT PVC HYPO SENSIBLE

Fourniture et pose d'un revêtement mural HYPO-SENSIBILITE composé de panneaux ayant une haute résistance à l'arrachement. Ces panneaux sont constitués de mousse haute densité et revêtus d'un tissu en PVC enduit ignifugé adapté aux collectivités.

Réf. Créabois ou équivalent, col. Bleu (échantillon à montrer au MO et MOE avant commande)

Compris au présent lot la préparation des murs, ainsi que l'éclairage variable LED (pose en accord et au lot de l'électricien)

Localisation : Tête de lit + salle d'apaisement (totalité des murs)

2.4) PREPARATION MURS DOUCHE

Préparation du support pour pose de Taradouche au lot revêtement de sol :

Lessivage pour repeindre. Ponçage à sec

Impression en plein

1 passe d'enduit

Ponçage à sec

1 couche de résine d'étanchéité.

2.5) NETTOYAGE

Après un nettoyage général du chantier pour la pré réception, l'entreprise devra pour la réception un nettoyage fin de chaque local.

CHAPITRE 3 - REVETEMENT SOL

3.1) PREPARATION DES SOLS

Pour mémoire :

L'entreprise de pose engage sa responsabilité dès lors qu'elle accepte le support.

Après dépose au lot maçonnerie des revêtements de sol souple, grattage des restes de colle existants.

Mise en œuvre :

- Etat de surface du support : Fin et régulier
- Sec : Taux d'humidité inférieur à 3 % pour un temps de séchage d'une semaine par cm d'épaisseur de la chape.
- Application d'un primaire d'accrochage et ragréage ciment classé P3 épaisseur minimum 3 mm (4,5 kg/m² minium).
- Joints de dilatation : Le revêtement de sol devra être arrêté au droit du joint, de part et d'autres. Le joint sera recouvert d'un profil métallique ou plastique fixé d'un seul coté.

- Préparation en rapport avec les prescriptions et les DTU des produits prescrits avec joint de soudure et colles adaptées au produit.

Pour mémoire :

- Les poses des matériaux seront réalisées selon les avis techniques et les cahiers des charges en vigueur des marques choisies.
- Garantie mise en œuvre : Le poseur doit souscrire une police d'assurance de mise en œuvre comprenant une garantie spécifique pour les techniques non courantes.
- Garantie produit à fournir par le fabricant.
- Le poseur devra justifier d'une formation spécifique organisée à l'école de pose.

3.2) SOLS PVC

Fourniture et pose de sol souple, **après ragréage** (compris au présent lot), de revêtement des sol PVC en lès U4, de réf. Sol PVC acoustique U4/P4, Sarlon Trafic de chez FORBO (cf annexes pour les couleurs) ou de caractéristiques équivalentes. Revêtement PVC multicouche acoustique constitué d'une couche d'usure en PVC compact traité en usine avec un vernis polyuréthane anti-encrasement photoréticulé sous rayon UV du type Vitnet, d'un système d'armatures en fibres de verre garantissant la stabilité dimensionnelle et d'une sous-couche en PVC compact et expansé à envers alvéolé, l'ensemble aura un traitement fongistatique et bactériostatique permanent.

Pose collée sur ragréage agréée par le fabricant du revêtement.

Les lès sont soudés entre eux à chaud, suivant cahier des charges du fabricant.

Caractéristiques techniques :

- classement UPEC : U4 P3 E2/3 C2.
- réaction au feu : M3
- affaiblissement acoustique : delta L = 19dB

Coloris au choix de l'architecte dans la gamme Sarlon de chez FORBO.

3.3) REVETEMENT PLASTIQUE CONCEPT SOL/MUR

Fourniture et pose, **après ragréage** (compris au présent lot), de revêtement de sol et murs en plastique, gamme SARLIBAIN Surestep ou Safestep des Ets FORBO ou équivalent.

Le revêtement de sol sélectionné est un revêtement en PVC plastifié, en rouleaux, soudables à chaud avec un cordon CR40, traité fongistatique et bactériostatique SANOSOL de type Brazilia, et de technologie sans Phtalate. Ce revêtement est certifié NF UPEC. Il est constitué d'une couche de surface avec décor dans la masse en PVC plastifié, non chargé, grainé, avec des pastilles anti-dérapantes au pied nu, associé à un envers en PVC plastifié renforcé par une grille en fibre de verre.

Réalisation y compris toute sujétions notamment pour les formes de pente vers les siphons de sols, conformément aux prescription du fournisseur.

Pose collée avec une émulsion acrylique agréée par le fabricant du revêtement.
Les lès seront soudés entre eux à chaud, suivant le cahier des charges du fabricant.

Caractéristiques techniques :

Classement UPEC U3 P3 E2/3 C2

Réaction au feu : M3

Affaiblissement acoustique : Delta L =17dB (ou 15dB)

Le revêtement mural sélectionné est un revêtement plastique souple en rouleau, classé M1, soudé à chaud au CR41, de type système Onyx fr SARLIBAIN des Ets FORBO. Il est constitué d'une feuille de surface transparente en PVC plastifié associée à une sous-couche imprimée à la couleur en PVC plastifié.

Pose collée avec une émulsion acrylique agréée par le fabricant du revêtement.
Les lès seront soudés entre eux à chaud, suivant le cahier des charges du fabricant.

Fourniture et pose de tous les accessoires comprenant notamment les profilés de diminution sol/mur, siphon de sol, profilé pour seuil, ...

Réalisation y compris toutes sujétions de mise en œuvre conformément aux prescriptions du fournisseur et avis technique.

L'entreprise doit toutes les sujétions pour la fourniture et la pose des siphons de sol (prévoir 2 par salle de douche)

3.4) PLINTHE ET ACCESSOIRES

Fourniture et pose de :

- Remontées en plinthe complète à gorge en PVC Ht 100 mm pour les sols en revêtement mural en peinture

Localisation : Tous les locaux

- Remontées en plinthe à gorge avec profil de finition clipsé en PVC rigide avec 2 lèvres souple co-extrudées pour une étanchéité entre le revêtement sol et mural dans les douches.

Profil de finition de seuils de porte percés entre carrelage et sol PVC coloris alu mat.
Couvre joint de dilatation plat pour sols PVC composé de

Un profil double en alu percé

Un insert en PVC souple servant de joint de dilatation et clipsable sur les profils latéraux